

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

médecins Question au Gouvernement n° 371

Texte de la question

### INÉGALITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Lou Marcel, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen. Mme Marie-Lou Marcel. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé. Élue d'un territoire rural, l'Aveyron, je constate au quotidien la dure réalité de l'accessibilité aux soins. Les chiffres sont éloquents : 30 % des généralistes partiront à la retraite d'ici cinq ans ; leur moyenne d'âge frôle les 54 ans. Il existe une très grande disparité entre les départements, mais aussi à l'intérieur des départements. C'est une vraie menace pour la médecine générale dans les dix ans qui viennent.

Face à ce problème de répartition territoriale, les gouvernements de droite successifs n'ont rien fait, ou si peu. Il en résulte une triple fracture : une fracture sociale, qui n'a pas été réduite mais au contraire aggravée par la droite ; une fracture sanitaire, qui fait que beaucoup de nos concitoyens renoncent aujourd'hui à se soigner ; une fracture territoriale, qui rend l'accès aux soins de plus en plus inégalitaire.

La loi HPST a manqué cruellement d'ambition en ce domaine. Face à ce renoncement, François Hollande a pris, lui, des engagements forts pour lutter contre les déserts médicaux : meilleure répartition des médecins ; création de pôles de santé de proximité ; délai maximum d'une demi-heure pour accéder à des soins d'urgence. Je souligne au passage le rôle déterminant de nos hôpitaux de proximité dans cette prise en charge. Vous-même, madame la ministre, avez déclaré, lors de l'examen du PLFSS pour 2013, que le Gouvernement allait s'attaquer avec résolution aux déserts médicaux, sans contrainte ni pression.

Vous avez ajouté que tout n'avait pas été tenté en matière d'incitation. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous nous dire quelles mesures vous comptez prendre pour rétablir une égalité médicale territoriale qui garantisse à chacun un égal accès aux soins ? (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la députée, vous avez raison de souligner l'importance de garantir à chacun de nos concitoyens, où qu'il habite, un accès à des soins de qualité. Il n'est pas acceptable que des cabinets médicaux ne puissent pas trouver de successeur aujourd'hui. Il n'est pas acceptable que certains de nos concitoyens aient à effectuer de longs trajets pour consulter un médecin, généraliste ou spécialiste, ou qu'ils aient à attendre de longs mois avant d'obtenir un rendez-vous pour une consultation.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est fermement engagé à prendre en compte la situation de ce que l'on appelle désormais, malheureusement, des déserts médicaux. J'aurai l'occasion d'annoncer le 13 décembre un plan global sur cette question. Sans attendre, nous avons proposé dans le PLFSS pour 2013, adopté il y a quelques jours, la création de 200 postes de praticiens territoriaux de médecine générale, des médecins libéraux dont le revenu sera garanti pendant deux années. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle incitation financière, mais de sécuriser le moment de l'installation des jeunes médecins. Les internes en médecine générale ont marqué leur approbation et leur soutien à cette mesure. Il y va de notre capacité à permettre à de jeunes praticiens de s'installer dans de bonnes conditions, alors même qu'ils sont confrontés aux charges de leur profession.

M. Bernard Roman. Très bien!

Mme Marisol Touraine, ministre. Cette mesure, à elle seule, ne suffira pas. C'est la raison pour laquelle

j'annoncerai dans quelques jours au nom du Gouvernement un plan global et cohérent de prise en compte des déserts médicaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)

#### Données clés

Auteur: Mme Marie-Lou Marcel

Circonscription : Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question au Gouvernement

Numéro de la question : 371 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 décembre 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le <u>6 décembre 2012</u>